CONSEIL DES MINISTRES

VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975 CM/618/Add.II (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE

LUSAKA

POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

VERIFICATION DES COMPTES DU SOUS-BUREAU DE LUSAKA DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE POUR LA PERIODE DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974 (COMPTES FONDS GENERAL ET FONDS SPECIAL)

1. Le Commis Comptable du sous-bureau de Lusaka est arrivé à DAR-ES-SALAAM le 31 Octobre 1974 avec les comptes du sous-bureau et avons procédé à la vérification-par sondage - de ce qui suit entre le 1er et le 6 novembre 1974.

I. POUR LE FONDS GENERAL:

2. Vérification des documents suivants:

- Bordereaux de paiement et pièces justificatives y afférentes.
- Journal de caisse et bordereaux de paiement.
- Concordance des chèques émis avec les bordereaux.
- Conciliation des relevés bancaires avec chèques émis.
- La concordance des fiches avec le journal de caisse.

3. (A) COMPTE DU FONDS GENERAL:

Rappelons brièvement que la législation ZAMBIENNE, en matière bancaire, n'autorise pas l'ouverture d'un compte extérieur. Les transferts effectués de l'extérieur sont donc automatiquement convertis en Kwacha - monnaie Zambienne - c'est donc dans cette monnaie que les opérations du sous-bureau deLusaka sont effectuées ~~à~~ dans le journal de Caisse - et ce pour tous les comptes: Nos.1 et 2 pour le Fonds Général, Nos.3 et 4 pour le Fonds Spécial.

4. La situation était donc la suivante au 1er Juin 1973:

	Z K.	US. $
a) Compte No.1:	11.517,31	16.221,56
b) Compte No.2:	(1.766,34)	(2.487,80)
Total ...	9.750,97	13.733,76

La situation au 31 Mai 1974 était la suivante:

	Z K.	US. $
a) Compte No.1:	11.777,95	16.588,66
b) Compte No.2:	(445,16)	(626,99)
Total ...	11.332,79	15.961,67

5. Bordereaux de paiement:

No.3/6 :représente un remboursement de 80% des frais médicaux en faveur de M. E. Bajile soit ZK.21,60. Le bénéficiaire n'a pas signé pour réception le bordereau de paiement.

No.4/6 :Remboursement de ZK.9,60 idem que pour le précédent bordereau.

No.10/6 :Remboursement de ZK.112 en faveur de M. Mwa CHULLAH; le reçu de paiement du montant total des frais médicaux (ZK.140) n'était pas annexé au bordereau de paiement.

No.11/6:Le sous-bureau de Lusaka a payé un loyer de ZK.300 à la maison "PFIZER Limited ZAMBIA" pour le mois de juin 1973. Nous pensons qu'en général, il existe des arrangements particuliers entre le Secrétariat général et les Etats Membres de l'OUA qui acceptent d'accréditer sur leur territoire, un bureau de l'OUA, arrangement selon lequel l'Etat Membre met bénévolement à la disposition de l'OUA un immenble devant abriter ses services. C'est la raison pour laquelle le budget 1973/1974 n'a pas prévu un crédit pour la location de bureau à Lusaka. C'est donc un problème à résoudre entre le Secrétariat général de l'OUA et les autorités Zambiennes compétentes.

En attendant la solution à intervenir, il importe d'avoir un contrat de location en bonne et due forme entre le sous-bureau de Lusaka et la maison "PFIZER LIMITED - ZAMBIA". Signalons qu'à ce jour, l'OUA a déjà payé la somme de US.$ 12.030,54 dont le remboursement doit être demandé au gouvernement Zambien comme suggéré ci-dessus.

6. Journal de Caisse et les Bordereaux de paiement

D'après la BARCLAYS BANK of Zambia Ltd. Addis Abéba a transféré US.$ 15.248,75 le 22 Juin 1973 comme tranche trimestrielle des frais de fonctionnement pour l'exercice financier 1973/1974 ce qui représente ZK.9.736,32. La Banque ne crédita le compte No.1 que du montant de

ZK.9.711,29 soit une différence de ZK. 25,03 ou US.$ 39,22. Ces frais bancaires ne figurent nulle part, que ce soit dans le journal de Caisse ou le relevé bancaire du mois de juin 1973.

- Le Bordereau No.10/12 indique un achat pour une somme de ZK.7 tandis que dans le journal de caisse le commis aux écritures a inscrit ZK.7,06. Le solde créditeur est donc diminué de 0,6 ngwee, c'est une erreur que le commis doit rectifier dans les écritures.

- Le Bordereau No.2/4 indique un achat de ticket en faveur du Lt. Colonel M'BITA pour ZK.64,50. Aucun reçu n'est annexé aux documents comptables pour justification.

- Le Bordereau No.9/4 porte sur une dépense de ZK.296,78 soit US.$ 418 payés à M. K. SIMUMBA, Directeur du sous-bureau de Lusaka comme frais de mission à Dar-es-Salaam-Nairobi-Douala et Nairobi. Aucun ordre de mission n'est annexé aux documents comptables existants.

- Le Bordereau No.3/5 concerne un paiement de salaires pour le mois de Mai 1974. Deux membres du personnel en l'occurrenceMessieurs E. BAJILE et E. BANDA n'ont pas signé la liste de paie pour réception de leurs salaires.

- Les bordereaux Nos.6 et 7/5 portent respectivement sur une somme de ZK.64,29 pour achat carburant et ZK.204,20 pour location taxi. Les deux paiements n'ont fait l'objet d'aucun reçu.

- Le bordereau No.8/5 concerne un paiement de ZK.1.249,60 comme frais d'entretien du véhicule CD 39. Aucun bon de commande n'a été établi ad hoc conformément aux instructions en la matière.

7. <u>ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES AU 31 MAI 1974</u>.

La situation au 31 mai 1974 se présentait comme suit:

a) Compte No.1 ..... ZK. 11.777,95
b) Compte No.2 ..... ZK. (445,16)

ZK. 11.332,79

- Les transferts effectués et recettes diverses au cours de l'exercice financier 1973/1974 sont les suivants:

	ZK.	US.$	
22 juin 1973	9.736,32	15.248,75	(OUA
24 juin 1973	29.481,77	48.746,25	Gvt. Zambien
Intérêts pour prêts véhicules	51,29	72,24	
Total	39.269,38	64.067,24	

- Etat des dépenses effectuées au 31 Mai 1974 par code budgétaire (voir tableau annexe I).

Remarque:

A la question de savoir où est le rapport comptable pour l'exercice 1973/1974, M. Mwa CHULLAH, commis comptable du sous-bureau de Lusaka, nous répondit qu'il n'a pu l'établir parcequ'il n'avait pas reçu le rapport du contrôleur interne ni des vérificateurs externes relatifs à l'exercice 1972/1973. Il ne pouvait donc, a-t-il précisé, se conformer à leurs remarques et recommandations.

Le tableau figurant à l'annexe I appelle les observations suivantes:

- Le code 201: Aucun crédit n'a été alloué à ce code pour l'exercice 1973/1974. Néanmoins une dépense non autorisée de US.$ 74,64 a été effectuée en faveur du personnel local devant aller en congé.

- Le code 300: Les dépenses totales engagées s'élèvent à US.$2.819,68 et se détaillent comme suit:

  - dépenses réellement effectuées au 31 Mai 1974 ... ... US.$ 2.034,61
  - dépenses engagées mais non encore honorées au 31 Mai 1974 US.$ 785,07

  Total ... US.$ 2.819,68

- Le code 500: - dépenses engagées au 31 Mai 1974 US.$ 2.012,30
  - dépenses réellement effectuées au 31 Mai 1974 ... ... US.$ 1.856,95
  - dépenses engagées et non encore honorées à la même période ... ... US.$ 155,35

N.B. Le dépassement se monte à US.$ 1.012,30

- Le code 600 :	- Engagées au 31 Mai 1974	$EU. 465,80
	- Honorées au 31 Mai 1974	" 464,54
	- Impayées au 31 Mai 1974	$EU 1,26

8. CONCILIATION DES RELEVES BANCAIRES AVEC CHEQUES EMIS :

Les chèques énumérés ci-dessous et les relevés bancaires y relatifs n'ont pas été présentés à notre vérification :

N°	date		montant en ZK
155	27.7.73		180,37
685	19.11.73		357,04
		Total	ZK 537,41

Interrogé, le commis comptable du sous-bureau de Lusaka prétend avoir transmis ces chèques et relevés y afférents au bureau de Dar-es-Salaam. Toutes nos investigations n'ont permis de retrouver, auprès du bureau de Dar-es-Salaam, aucune lettre de transmission de ces documents comptables.

Observation :

Nous demandons que le Contrôleur Interne fasse de son mieux pour retrouver ces documents manquants.

Observations Générales :

Pour ce qui concerne le compte du Fonds général, il nous a été donné de constater que les bons de commande ne sont pas toujours annexés aux bordereaux et qu'il en est de même des reçus relatifs à certaines dépenses.

- Les fiches de gestions sont entachées d'erreurs et n'étaient pas à jour plusieurs écritures ont dû être régularisées en notre présence.

Ainsi que nous le recommanderons à la fin de ce rapport, M. JOHNSON, comptable du bureau de Coordination du Comité de Libération à Dar-es-Salaam est prié de suivre de près la situation comptable du sous-bureau de Lusaka et exiger du commis comptable une tenue plus soignée des écritures et spécialement des fiches.

- Alors que le ou les véhicules diplomatiques du Sous-bureau ont droit à de l'essence détaxé, nous n'avons constaté nulle part que le commis comptable a introduit auprès du gouvernement zambien un relevé des consommations aux fins d'obtenir un remboursement à raison de 40 centimes le litre. Il a été invité à le faire immédiatement en collaboration avec le Directeur du sous-bureau de Lusaka.

L'on remarquera également que nous n'avons pas fait état de la situation de la petite caisse et de l'inventaire des biens appartenant au sous-bureau de Lusaka. Cela est dû au fait que le commis comptable, M. MWACHULLAH, nous a déclaré avoir oublié tous les documents y relatifs à Lusaka. Nous recommandons donc qu'en ce qui concerne ces deux points et pour d'autres détails encore l'on se rapporte au rapport du Contrôleur Interne qu'il ne nous a pas été possible de voir avant la rédaction de ce rapport.

II. POUR LE FONDS SPECIAL

9. Les documents suivants ont été vérifiés parallèlement avec le journal de caisse:

- Fiches des transferts effectués au cours de l'exercice 1973/74.
- Fiches des dépenses par rapport aux bordereaux y relatifs.
- Bordereaux de paiements et pièces justificatives y afférentes.
- Fiches des dépenses par mouvement de Libération
  + Bordereaux de dépenses y relatifs.
- Fiches ou cartes des avances et intérêts y relatifs récupérables.

x x x x x

B. COMPTE DU FONDS SPECIAL:

La situation au 1er Juin 1973 était la suivante:

a) Compte No.3:	ZK. 22.737,13	ou	£ 12.557,46
b) Compte No.4:	ZK. 1.169,31		£ 708,67
Total ...	ZK. 23.906,44		£ 13.266,13

Transferts en provenance du bureau du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique à Dar-es-Salaam exercice 1973/74 ZK.44.765,01 soit £27.130,31.

Remarque:

Tous les transferts effectués au cours de l'exercice 1973/74 n'ont pas été portés dans les fiches ad hoc bien que figurant dans le journal de caisse.

Les sommes suivantes n'ont pas été portées sur les fiches:

£ 2.675,86
£ 1.212,21
£ 7.272,72
£ 11.160,79

N.B. La somme de £ 7.272,72 a été prélevée du compte "Fonds général" en faveur du compte "Fonds spécial" elle ne figure pas non plus sur la fiche. Il a été demandé au commis comptable de régulariser la situation en inscrivant sur la fiche tous les montants qui n'y figurent pas.

10. Etat des écritures dans le journal et sur les fiches des transferts

Le premier transfert en provenance du bureau de Dar-es-Salaam fut 10.000 livres sterling. La Barclays Bank of Zambia Limited ne crédita le compte no.3 que de la somme de 9.288,92 livres sterling soit une différence de 711,08 livres sterling. Interrogé, M. MWACHULLAH, commis comptable nous expliqua que la différence représente les frais bancaires. C'est pour nous incroyable que la banque ait prélevé des frais aussi élevés représentant presque 15% du montant transféré. Nous avons demandé à M. Johnson, comptable du bureau de coordination à Dar-es-Salaam de mettre la situation au clair. Nous avons également demandé au commis comptable du sous-bureau de Lusaka de corriger dans le journal et sur la fiche les références portant sur le montant de ZK.15.326,72. Il s'agit du reçu no.064 du 3.10.73 au lieu du reçu no.065.

Remarque:

La somme de ZK.4.415,18 ou 2.675,86 livres sterling a été transférée en novembre 1973. Le commis comptable l'inscrivit dans le journal sous les références du bordereau no.069 que nous n'avons pas retrouvé tandis que la contre valeur en livres sterling n'a été portée sur la fiche qu'après la date du 15/2/74.

Observations générales et Recommandations:

- Les transferts effectués au cours de l'exercice financier 1973/1974 n'ont pas été portés tous sur les fiches de gestion.

- Il a été vivement recommandé à M. Johnson, comptable du Bureau de coordination à Dar-es-Salaam d'effectuer dorénavant en faveur du sous-bureau de Lusaka, des transferts en Kwachas pour éviter d'une part les frais de charge élevés et, d'autre part éviter la confusion qui règne dans les écritures et ce d'autant plus que les opérations comptables dans le journal de caisse se font en monnaie zambienne.

- Les transferts du Fonds Spécial au Fonds Général - et vice-versa - ne doivent plus en aucun cas s'effectuer.

- Nous avons regretté que le commis comptable du sous-bureau de Lusaka n'ait pas apporté son carnet de reçus afin de nous permettre la vérification des sommes reçues pendant l'exercice 1973/74.

11. Bordereaux de paiement et pièces justificatives y relatives

- Bordereau no.10/12, il s'agit d'une dépense de ZK.19,95 en faveur de M. B.F. KATUMANITWE pour le déplacement de sa femme et de son fils de Lusaka à Mangu. Le reçu réglementaire n'a pas été annexé au bordereau.

- Bordereau no.11/12, il concerne un achat de vivres en faveur du MPLA pour ZK.567,20. Aucun bon de commande n'a été annexé aux documents comptables.

- Bordereau no.2/5 concerne un achat de vivres en faveur du MPLA pour une somme de ZK. 4.230,46. Le reçu ad hoc n'est pas annexé aux documents comptables.

- Bordereau No.4/5, concerne un paiement de vivres pour le MPLA pour ZK.555,64 ni le bordereau de paiement n'est signé, ni le reçu de paiement n'est annexé aux documents existants.

12. Contrôle des fiches de dépenses pour le mouvement de libération et bordereaux de paiement y relatifs

1.- SWAPO - code F5
2.- ZANU - code F6

Remarque:

Le commis comptable s'est souvent trompé de codes sur les bordereaux de paiement. Nous l'avons invité à rectifier ces erreurs en notre présence, ce qui a été fait.

3.- Dépenses pour le compte du Secrétariat Exécutif (Dar-es-Salaam) code 8 (B) sur cette fiche les dépenses réelles s'élèvent à 2.120,65 livres sterling au lieu de 2.319,85.livres sterling. Les corrections nécessaires ont été portées sur la fiche.

4.- Fiche no.9 - MPLA.

La somme de 39,39 livres sterling a été débitée par erreur au MPLA. Nous avons demandé au comptable d'annuler le poste en le portant au crédit, ensuite l'inscrire en débit de la fiche no.F6/ZANU avec correction du montant exact figurant sur le bordereau no.12/8 qui est de 393,93 livres sterling au lieu de 39,39 livres sterling.

5.- Il a été payé aux chauffeurs:

Athman Mohamed, E. LUSASI et A. MWASHAMBWA ZK.150 soit 90,90 livres sterling à titre de provision pour achat carburant. Ils ont dépensé ZK.114,31 ou 69,27 livres sterling d'où la différence de ZK.35,69 ou 21,63 livres sterling. Sur la fiche le commis comptable débita les 2 montants soit 90,90 livres sterling et 69,27 livres sterling. Nous l'avons invité à rectifier cette erreur en portant en annulation 90,90 livres sterling et débiter 69,27 livres sterling ensuite porter au crédit la somme de 21,60 livres sterling effectivement remboursée. Après rectification des différentes erreurs, les dépenses réelles de la fiche no.9 se montent à 9.802,03 livres sterling.

6.- Fiche no.10-ZAPU:

Bordereau no.3/1; le commis comptable a été invité à porter en dépense 11,07 livres sterling et en recettes 49,53 livres sterling somme remboursée par le Directeur SIMUMBA.

7.- Construction magasin dépots armes F.17.
Cette fiche est à annuler parce qu'elle porte sur les mêmes opérations que la fiche no.8. Il est vrai que les écritures sur la fiche en question sont entachées de beaucoup d'erreurs. Nous avons demandé en conséquence au comptable de Dar-es-Salaam M. Johnson d'aider le commis comptable du sous-bureau de Lusaka de mettre la fiche no.8 en ordre.

13. Vérification des fiches des avances et intérêts récupérables :

1. Mr. M.K. SIMUMBA - Directeur :
La somme de EU$ 324 figurant sur la fiche a été créditée en faveur de Mr. SIMUMBA. Le commis comptable n'a introduit aucune pièce comptable indiquant le motif de cette dépense.

2. Mr. J.S. MWACHULLAH commis comptable :
La carte de remboursement de Mr. MWACHULLAH indique que le dernier remboursement, il l'a effectué le 28.1.74 (réf. reçu n°016). Il a inscrit sur la fiche avoir remboursé la somme de $EU 90,01 pendant que le reçu ci-haut mentionné indique une somme de ZK 51,20 soit $EU51,20 x 0,71 =$EU72,11. La différence qu'il doit encore rembourser est $EU.18.

3. Madame P. NKONGE :
Madame Nkonge obtient, 6.11.73, un prêt de $EU 1.500 pour achat véhicule. Elle remboursa 5 mensualités à raison de $EU.62,49 par mois soit un total de $EU.312,45 puis elle quitta le service. Il restait donc à rembourser $EU. 1.187,55. Le commis comptable nous a déclaré que ce solde débiteur de Mme Nkonge fut récupéré en vendant la voiture que l'intéressé n'avait pas encore payée intégralement. En dépit de la récupération de ce montant et quelle que soit la procédure employée, nous regrettons qu'il n'y ait aucune pièce justificative au sujet de la vente de cette voiture.

Au 31.5.1974, la situation du Fonds spécial se présentait comme suit :

a) Compte n° 3.
- Relevé bancaire.....ZK 32,73
- Journal de caisse.....ZK 32,73

b) Compte n°4
- Relevé bancaire:
Solde débiteur..... ZK743,71
- Journal de caisse :
Solde débiteur..... ZK3.099,59

14. Observations générales :

- Les sommes transférées du bureau de Dar-es-Salaam sont créditées indifféremment aux comptes n°3 et n°4 tandis que leur inscription dans la fiche des transferts se font avec beaucoup de retard.
- Le commis comptable n'avait pas mis son journal de caisse à jour ainsi que les différentes fiches.
- Les feuilles de remboursement des frais de voyage ne sont pas tenues correctement, le commis comptable omettant les n°s de code ordre de mission ou autorisation de voyage etc..
- Le commis comptable inscrit tous les chiffres sur la même ligne (des fiches) au point qu'il ne peut mettre aucune référence pour chacune des opérations, remboursement des avances sur salaire prêt pour achat de véhicule, avance des frais de voyage etc..
- Les remboursements des avances, prêts véhicules, etc, ne sont pas toujours inscrits sur les cartes de remboursement ad hoc.
- Les sommes et codes figurant sur les fiches ne correspondent pas toujours à ceux indiqués sur les bordereaux de paiement.

Recommandations :

- Nous recommandons au comptable du bureau de coordination pour la Libération de l'Afrique à Dar-es-Salaam de ne plus passer sous silence les irrégularités et toute autre négligence constatées dans la comptabilité du sous-bureau de Dar-es-Salaam. Pour ce faire il lui est recommandé de faire usage du système de feuilles d'observation pour la comptabilité reçue de Lusaka.
- Monsieur Johnson comptable du bureau de coordination du comité de Libération pour l'Afrique doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour parfaire les connaissances de Mr. MWACHULLAH, commis comptable à Lusaka, en matière de gestion et de comptabilité. En effet il n'est pas normal que Monsieur MWACHULLAH commis comptable depuis 1971 d'abord à Dar-es-Salaam ensuite à Lusaka ne soit pas encore parfaitement au courant de toutes les opérations journalières exigées d'un comptable.

- Il est par ailleur recommandé qu'outre l'auditeur interne qui doit rester vigilant afin que pareilles observations et recommandations soient respectées, le comptable du bureau du Comité de coordination à Dar-es-Salaam se rende à Lusaka régulièrement pour vérifier les comptes et faire un rapport sur les progrès réalisés par le commis comptable, Mr. MWACHULLAH. Il le ferait d'autant plus aisément qu'il a un assistant qui le remplacerait à Dar-es-Salaam en cas d'absence.

Dar-es-Salaam, le 6.11.1974

MUGABARABONA Arcade .....
Burundi.

KOUZOUGUERE Camille.....
R.C.A.

V.A. NKANSAH.....
GHANA

Annexe I

ETAT DES DEPENSES AU 31 MAI 1974.

LUSAKA

Code	Libellé	Crédits ouverts	Obligations	Dépenses	Soldes
100	Emoluments du personnel	37.890,00	-	27.180,91	10.709,09
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers	-	-	74,64	74,64 DR
212	Indemnité pour frais d'études	2.000,00	-	248,73	1.751,27
213	Indemnité de poste (personnel statutaire)	944,00	-	796,29	147,71
204	Indemnité pour charge de famille	1.500,00	-	1.165,86	334,14
206	Caisse des pensions de l'OUA	4.811,00	-	2.818,50	1.992,50
207	Système d'assurance de l'OUA	500,00	-	160,26	339,74
208	Régime de prestations médicales de l'OUA	1.000,00	-	942,35	57,65
300	Voyage en mission officielle	3.000,00	785,07	2.819,68	180,32
401	Entretien des véhicules	1.000,00	13,21	3.349,61	2.349,61 DR
402	Entretien du matériel	250,00	-	107,19	142,81
403	Entretien des locaux	4.000,00	-	381,26	3.618,74
404	Services publics (eau et électricité)	600,00	-	-	600,00
406	Assurance des véhicules, du matériel, etc..	800,00	-	300,28	499,72
500	Communications	1.000,00	155,35	2.012,30	1.012,30 DR
600	Papéterie et fournitures de bureau	600,00	1,26	475,80	124,20
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	100,00	-	78,22	21,78
603	Frais de représentation	500,00	-	74,61	425,39
707	Achat de véhicules	-	-	726,65	726,65 DR
703	Machines de bureau	500,00	-	724,29	224,29 DR
	TOTAL.....	60.995,00	954,59	44.437,43	16.557,57

md/

CONSEIL DES MINISTRES

VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.III(XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE

CONAKRY

POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

BUREAU DE CONAKRY

EXERCICE FINANCIER 1973-1974

L'an mil neuf cent soixante quatorze, les 1, 2, et 3 octobre, Nous MOUSTAPHA SALECK, Contrôleur externe de l'OUA au titre de la Mauritanie avons examiné les comptes du Bureau de Conakry pour l'exercice financier 1973-1974.

La confusion totale qui prévaut dans ce Bureau m'a amené à formuler les observations suivantes :

1°) Je tiens d'abord à souligner la mauvaise tenue des comptes et le non respect des règlements financiers. D'ailleurs dans tous ses rapports le contrôleur financier a mentionné cette situation. Les remarques formulées par les vérificateurs n'ont jamais été prises en considération.

2°) Il est quand même regrettable que les services comptables de l'OUA n'aient jamais suivi de près la gestion de ce Bureau, bien que le retard de l'envoi des documents devait attirer leur attention. En effet, pour l'exercice financier 1972-1973 les vérificateurs externes chargés d'examiner les comptes de Conakry n'ont été en possession que des documents comptables pour la période allant de juin 1973 à février 1974.

De même c'est au début de ce mois que la comptabilité de l'année 1973-1974 est parvenue à Addis-Abéba.

3°) Le comptable, bein qu'il soit en poste depuis plusieurs années m'a fait part de son ignorance de la comptabilité.

4°) Pour bien comprendre le laisser-aller qui est instauré dans ce bureau, je vais citer les irrégularités les plus importantes :

- il n'existe pas de bordereaux de paiements ni de reçus;
- il n'y a aucune réconciliation entre les relevés bancaires et le le livre-journal;
- de nombreux paiments sont effectués au nom de personnes qui ne sont pas les véritables bénéficiaires. Ainsi le Directeur a bénéficié de nombreuses avances, mais les chèques étaient établis au nom du Secrétaire ou du chauffeur. Il en est de même pour de nombreux réglements en faveur de fournisseurs (Exemple : tel commerçant qui a livré des fournitures se voit payer en espèces par un commis);
- les avances perçues par le personnel ne sont pas mentionnées sur le livre-journal;
- le Directeur a effectué de nombreux transferts en dollars au profit de la SOCOMER pour l'acquisition de produits exonérés pour son compte, en les considérant comme des avances sur salaire;
- des transferts ont été effectués en Sierra-Léone pour l'achat de de fournitures qui, paraît-il, ne se trouvent pas sur le marché de Conakry. Mais une partie de ces sommes a été utilisée par le Directeur et le Comptable pour leurs propres besoins sous forme d'avances sur salaire;
- de nombreux paiements n'ont comme justification qu'un petit carnet en possession du comptable sur lequel il les mentionne;
- des paiements sur le Fonds spécial ne sont pas portés sur le livre-journal;
- en revanche, il y a comptabilisation de nombreuses dépenses mais elles n'apparaissent pas sur les relevés bancaires;
- des factures de la Société BAMINS STORES de Freetown en date du 26/2/1973 sont comptabilisées au titre de l'exercice financier 1973/1974.

- quand j'ai posé des questions sur la situation budgétaire pour déterminer éventuellement des dépassements sur les crédits autorisés on m'a répondu que le Bureau ne connaît pas le montant des crédits qui lui sont octroyés pour l'exercice financier 1973/74.
  On pourrait énumérer in finé les irrégularités

- A toutes les questions que j'ai soulevées aussi bien sur le Fonds général que sur le fonds spécial je n'ai obtenu que des réponses vagues aussi bien de la part du comptable que de son adjoint, D'ailleurs ils ne m'ont pas donné l'impression de se sentir réellement responsables. Quant au Directeur, bien qu'il était en congé, j'ai pu le voir assez rapidement avant mon départ. Tout en reconnaissant de nombreuses irrégularités dans sa gestion il estime qu'il a toujours été de bonne foi dans ses actes. Durant 3 jours de travail je n'ai pas été en mesure, compte tenu des éléments en ma possession, de produire un rapport sur la situation financière de ce Bureau.

  M. Khogali le Contrôleur Financier m'a déclaré qu'il a été lui aussi confronté à de nombreuses difficultés pour parvenir à une certaine approche, surtout en ce qui concerne le Fonds Spécial.

<u>Recommandations</u> :

1°) Je recommande que le Contrôleur Financier, le Chef Comptable ou son adjoint et le Comptable de Dar-Es-Salaam se rendent d'urgence à Conakry, et ce, pendant tout le temps nécessaire à leur vérification.

2°) La Guinée-Bissau étant devenue indépendante le Bureau doit être transformé en un Bureau de coordination pour l'assistance et le [illegible] dans ce pays.

(signé) MOUSTAPHA SALECK

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.IV (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE - LAGOS - POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMISSION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE - LAGOS POUR L'ANNEE FINANCIERE 1973/1974

Conformément au calendrier établi par l'Organisation pour la vérification des comptes de l'Organisation et de ses Bureaux Régionaux pour l'année financière 1973/1974, il était prévu que trois vérificateurs (Mauritanie, République Arabe de Libye et Haute-Volta) procèdent à la vérification des comptes du Bureau Régional de Lagos et des Bureaux de Nairobi, Niamey et Yaoundé. Toutefois, à mon arrivée à Lagos, j'ai appris du comptable dudit Bureau, M. Mohamed Tunis, que le représentant de la Mauritanie était parti après un séjour de deux jours et que le vérificateur au titre de la Haute-Volta n'était pas arrivé.

Sur ce, j'aimerais préciser ce qui suit:

1) Vous n'êtes pas sans savoir que c'est pour la première fois que je suis chargé de vérifier les comptes de cette Organisation. Je n'avais pas pratiquement le temps nécessaire pour me familiariser avec les Règlements tant financiers qu'administratifs de l'Organisation, mais, en dépit de cela, j'ai déployé tous les efforts possibles pour mieux les connaître;

2) Conformément au calendrier mis au point pour la vérification, il était prévu que les Vérificateurs externes se trouveraient au Siège de l'Organisation à Addis-Abéba le 1er Novembre 1974. Il s'ensuit donc que le délai qui m'était imparti était fort court, soit quatre jours uniquement. Ajoutons à cela l'absence des deux autres collègues qui devaient se joindre à moi, conformément au programme établi, pour vérifier les comptes des dits bureaux;

3) En outre, comme vous le savez, les crédits alloués au Bureau Régional de Lagos pour faire face aux dépenses durant l'année fiscale 1973/74, se sont élevés à 428.551,00 dollars américains, alors que les dépenses effectuées au 31 Mai 1974 se sont montées à 393.569,68 dollars américains. Or, il n'est nullement logique de vérifier les dépenses, les ressources et autres durant la période fixée pour cela, à moins que celui qui a établi le dit calendrier ne conçoive la vérification comme une simple tournée d'inspection;

Après cette introduction que j'estime nécessaire pour mieux illustrer la situation, je vous expose, ci-après, mes observations à la suite de la vérification par sondage de certains codes des dépenses:

1. Des dépassements ont été relevés dans certains codes au cours de l'année fiscale, comme il ressort de l'état des crédits, des dépenses effectives et des obligations pour l'année 1973/74, que vous trouverez ci-joint.

2. Il a été constaté que des dépenses imputables à différents codes du Budget font l'objet d'un seul bordereau de paiement. C'est ainsi que le bordereau de paiement No.L/11/6 d'un montant de 17,97 dollars américains, doit être imputé au code No.501 pour 6,38 dollars américains et au code 607 pour 11,59 dollars américains. Les défauts de ce système apparaissent lors de la passation des écritures dans le Registre des Crédits Budgétaires, car le commis en charge pourrait ne pas remarquer cela et imputer tout le montant à un même code.

3. Les pièces justificatives ne sont pas annexées à certains bordereaux de paiement. C'est ainsi que la facture n'est pas annexée, par exemple, au bordereau No.L/32/6 d'un montant de 91,89 dollars américains prix d'achat de combustible.

4. Les pièces justificatives des bordereaux de paiement des achats effectués par ce Bureau soit localement soit de l'étranger, ne comprennent aucun document prouvant que ces achats ont été effectivement consignés aux dépôts pour le compte de l'Organisation et qu'ils sont conformes aux spécifications et échantillons. Ces pièces ne comprennent pas également des copies des "Bons de Commande".

C'est ainsi que le bordereau de paiement No.L/9/9 d'un montant de 383,04 dollars américains ne comprend aucune pièce prouvant la consignation des marchandises achetées.

D'autre part, le bordereau No.L/32/2 d'un montant de 8.213,83 dollars américains coût d'impression de livres pour le compte du Bureau ne comporte parmi ses pièces justificatives aucun document établissant la consignation de ces imprimés.

5. Il a été constaté, de façon générale, que les soldes apparaissant dans le Registre des Crédits Budgétaires ont été passés au crayon, alors que toutes les passations devaient être faites à l'encre.

6. Il a été constaté l'inexistence d'un Registre du stock en dépôt où sont consignés les articles et les fournitures de Bureau, de manière à contrôler leur réception, livraison et mise en consommation. C'est ainsi que sur un crédit de 3.000,00 dollars américains affectés aux fournitures et articles de bureau, 2.822,32 ont été dépensés durant l'année 1973/74.

Il en est de même des produits non-fongibles (c'est à dire les immobilisations) qui ne sont pas consignés dans un Registre du Matériel en stock mais dans un simple registre où les écritures sont incomplètes.

RECOMMANDATIONS GENERALES:

1. La vérification des comptes des grands Bureaux régionaux comme celui de Lagos doit être confiée à un groupe de Vérificateurs externes et non point à un seul, en leur donnant tout le temps nécessaire pour achever leur mission.

2. Donner les instructions nécessaires aux Bureaux Régionaux afin qu'ils évitent tous dépassements des crédits, sauf en vertu d'une autorisation écrite préalablement obtenue du Secrétariat Général.

3. Accorder une plus grande attention aux rapports des Vérificateurs Internes, en suivant de près leurs observations et en enquêtant sur toute irrégularité et notamment le rapport du Vérificateur Interne du Bureau Régional de Lagos pour l'année 1973/74.

J'espère vous avoir donné ainsi un simple aperçu et une idée générale de la vérification par sondage fort limitée à laquelle j'ai procédé.

Mohamed Mahmoud Bornss

Vérificateur Externe: République Arabe de Libye

Addis-Abéba, le 5 Novembre 1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Solde	Dépassements	Observations
100	Emoluments du Personnel	151.863,00	123.863,30	27.999,70	-	-
100(a)	Ajustement de la dévaluation du dollar EU	15.500,00	11.691,90	3.808,10	-	-
102	Assistance Temporaire	1.000,00	513,46	486,54	-	-
200	Frais de voyage à l'occasion des nominations	1.000,00	350,86	649,14	-	-
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers et de la cessation des services	5.000,00	7.400,36	-	2.400,36	-
203	Indemnité d'installation	3.000,00	3.360,00	-	360,00	-
204	Indemnité de charges de famille	4.500,00	4.940,55	-	440,55	-
206	Caisse des Pensions de L'OUA	14.000,00	10.280,51	3.719,49	-	-
207	Programme d'Assurance et de Sécurité Sociale de l'OUA	8.000,00	3.315,07	4.684,93	-	-
208	Régime des Prestations médicales de l'OUA	3.000,00	6.505,92	-	3.505,92	-
212	Indemnité pour frais d'études	3.500,00	3.060,55	439,45	-	-
213	Indemnité de poste	7.588,00	7.684,07	-	96,07	-
304	Frais de voyage en mission	14.000,00	15.490,27	-	1.490,27	-
401	Entretien des véhicules	3.500,00	3.229,31	170,69	-	-
402	Entretien du Matériel	750,00	358,76	391,24	-	-
403	Entretien des Locaux	2.500,00	2.499,96	0,04	-	-
404	Services publics (eau et électricité)	2.500,00	2.390,52	109,48	-	Obligations 1.000 $
406	Assurance des véhicules et Matériel	2.000,00	1.173,32	826,68	-	-
500/4	Communications	6.000,00	5.999,90	0,10	-	Obligations 108,39 $
600	Papeterie et fournitures de Bureau (Les dépenses comprennent les obligations)	3.000,00	2.822,32	171,68	-	" 450,43 $
601	Frais bancaires et droits de Timbres	2.600,00	3.667,70	-	1.067,70	-
603	Réceptions	1.000,00	998,01	1,99	-	Obligations 69,92 $

Code	Libellé	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Solde	Dépassements	Observations	
605	Livres et services pour la Bibliothèque	1.000,00	994,37	5,63	-	Obligations	729,60 $
606	Abonnement journaux et périodiques	350,00	353,36	-	3,46	-	
607	Autres fournitures et services divers	400,00	398,90	1,10	-	-	
608(1)	Impression d'un Rapport sur la Peste bovine (Ouest et Centre de l'Afrique)	10.000,00	9.994,79	5,21	-	Obligations	5.660,00 $
608(2)	Impression de documents	10.000,00	9.998,83	1,17	-	"	1.780,00 $
610	Programmes de formation et Recherches	15.000,00	14.951,28	48,72	-	-	
701	Amélioration des Locaux	4.000,00	3.728,61	271,39	-	-	
702	Mobilier et agencement	2.000,00	1.999,63	0,37	-	-	
703	Matériel de Bureau	2.000,00	2.325,60	174,40	-	-	
707	Achat de véhicules	2.500,00	2.500,00	-	-	-	
800	Réunions, Séminaires, etc.	15.000,00	14.874,13	125,87	-	Obligations	108,25 $
801	Commission générale et exécutive pour les savants	35.000,00	34.892,75	107,25	-	"	407,58 $
802	Participation de l'OUA aux projets conjoints	75.000,00	74.854,35	145,65	-	"	9.734,41 $
	Total	428.551,00	393.569,32	34.981,68	-		20.048,58 $

Les dépenses comprennent les obligations.

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.V (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU DES PUBLICATIONS NIAMEY POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

BUREAU DE NIAMEY

EXERCICE FINANCIER 1973-1974

L'An Mil Neuf Cent Soixante quatorze, les 5, 6,7 et 8 Octobre, Nous MOUSTAPHA SALECK Contrôleur Externe de l'OUA au titre de la Mauritanie, avons procédé à Lagos à la vérification des Comptes du Bureau de Niamey pour l'exercice financier 1973-1974.

Nous avons examiné tous les documents comptables. Les responsables nous ont apporté leur concours.

Nous avons posé un certain nombre de questions sur sa gestion au Directeur qui se trouve en poste à Lagos en raison de la fermeture de ce Bureau.

La vérification a porté sur:

- Le livre-journal de recettes et de dépenses;
- Les pièces justificatives de recettes et de dépenses;
- La situation bancaire;
- La situation budgétaire;
- Les avances consenties.

x

x x

I. LES RESSOURCES:

Les ressources de ce Bureau pour l'année financière 1973-1974 se décomposent comme suit:

- Subventions provenant de Lagos:	$ 65.092,59
- Intérêt pour achat voiture:	$ 14,26
- Vente publications:	$ 703,78
- Ristourne par le personnel:	$ 78,69
Total	$ 65.889,32

Ce total comprend une somme de 10.000 $ expédiée en Mai 1973 et correspondant à une partie de la contribution de l'année financière 1972-73. Elle n'est parvenue à Niamey qu'en Juin 1974.

II. DEPENSES

Les crédits ouverts pour l'exercice financier 1973-74 sont de $ 67.054,00. Les dépenses effectuées sont établies à 54.370 $. Il en découle ainsi un excédent de 6.683,89 $.

III. LES DEPASSEMENTS

Les dépassements non approuvés sont contenus dans le tableau ci-après:

Code	Titre	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Dépassement
		$ US	$ US	$ US
213	Indemnité de poste	2.035,00	4.877,20	2.842,20
305	Frais voyage personnel en mission	500,00	689,62	189,62
401	Entretien des véhicules	500,00	801,90	301,90
403	Entretien des locaux	100,00	625,40	525,40
404	Consommation eau et électricité	600,00	724,00	124,00
590-504	Communications	1.000,00	1.337,23	337,23
601	Charges bancaires	100,00	113,98	13,98
606	Abonnement journaux et publications	100,00	106,35	6,35
609	Traduction et autres services	300,00	783,04	483,04

Bien que des dépassements aient été constatés l'année précédente il ne semble pas qu'il y ait eu un effort pour éviter de telles irrégularités. Le Directeur m'a expliqué que ces dépassements sont motivés par l'augmentation du prix de l'essence et certaines charges communes que le Bureau des Nations Unies à Niamey propriétaire des locaux, lui impose.

IV. SITUATION BANCAIRE ET CAISSE

A la date du 1er juin 1973 la situation en banque et la Caisse se présentent comme suit:

- Banque: $ (2.373,07)
- Caisse: $ 5,47

Total: $ (2.367,54)

Il se dégage ainsi un découvert de (2.367,54 $). Au 31 Mai 1974 on constate aussi un découvert de $ 157,45.

V. REMARQUES SUR LES PAIEMENTS

1°/ Le Bureau de Niamey a payé pour 470,59 $ la traduction d'un document qui est imputable à Lagos.

Le Directeur avant de faire effectuer les travaux devait obtenir l'accord écrit du Bureau de Lagos.

2°/ Lors de son séjour à Niamey le Contrôleur Interne à Lagos a relevé certains paiements douteux:

- le cas de Mme Dicko: Cette Secrétaire dont l'engagement a pris effet pour compter du 1er Octobre n'a travaillé que les 10 derniers jours du mois d'Octobre. Toutefois le salaire a été établi pour 30 jours. Elle déclare avoir restitué en espèces 33.332 F CFA somme correspondant à 20 jours de salaire à M. AKPAN Secrétaire. Ce dernier affirme avoir remis cette somme à M. Bruce le Directeur. Celui-ci m'a contesté cette version et prétend au contraire que c'est le Secrétaire qui l'a utilisée.

Mme Dicko et M. AKPAN ont confirmé leurs déclarations par des écrits qu'ils ont remis au Contrôleur Interne.

- Les cas du chauffeur et du gardien: Le contrôleur interne a eu des témoignages selon lesquels le chauffeur et le gardien n'existent que de nom et que c'est M. Bruce le Directeur qui encaisse leurs traitements. Le Directeur, que j'ai interrogé, a estimé qu'il s'agit de dénigrements et en conséquence affirme qu'ils sont en service.

Les sommes perçues par le chauffeur et le gardien se sont chiffrées respectivement à 281,36 $ (4 mois de salaire) et 476,00 $ (10 mois de salaire).

3°/ Il n'y a pas de registre d'utilisation d'essence dans ce Bureau.

VI. AUTRES OBSERVATIONS

- La double signature: Il a été décidé par le Secrétariat Général double signature sur les chèques. Effectivement par lettre en date du 7 Février 1974 le Directeur du Bureau a informé la Banque que pour toute transaction elle sera confirmée par les signatures du Directeur-Adjoint et du Comptable.

Toutefois il s'est précisé qu'à défaut de sa signature, ni l'une des signatures, ni les deux signatures ne sauraient être valables.

Toutefois ces instructions n'ont jamais été appliquées et seule sa signature a été portée sur les chèques.

VII. SITUATION DES AVANCES RECOUVRABLES

Au 31 Mai 1974 la situation des avances se présente comme suit:

- Intérêts sur les prêts pour achat de voiture:

  M. T. AKPAN : 14,26 $.

- Avances recouvrables:

	Prêt pour achat de voiture	Divers
M. R.A. Bruce	-	3,72 $
M. T. Akpan	1.300,00 $	-

VIII. INVENTAIRE

- Valeur mobilier et équipement:	5.278,45 $
- Valeur véhicules :	1.464,48 $
	6.742,93 $

IX. CONCLUSION

Nous recommandons que le chef comptable à Lagos se rende immédiatement à Niamey pour procéder à la clôture de ce bureau, d'autant plus qu'il y a un personnel pris encore en charge sans par contre beaucoup d'activités.

MOUSTAPHA SALECK

BUREAU DE NIAMEY

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE

AU 31 - 5 - 74

Code	Libellé	Crédits ouverts $EU	Dépenses totales $ EU	Disponible ou dépassement $EU
	SECTION-IV LOCATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES LOCAUX			
401	Entretien des véhicules	500,00	801,90	(301,90)
402	Entretien du matériel	300,00	97,40	202,60
403	Entretien des locaux	100,00	625,40	(525,40)
404	Consommations (eau et électricité)	600,00	724,00	(124,00)
406	Assurance véhicules, matériel, etc..	500,00	386,86	113,14
	Total -Section IV	2.000,00	2.635,56	(635,56)
	SECTION-V COMMUNICATIONS			
500-504	Communications	1.000,00	1.337,23	(337,23)
	Total -Section V	1.000,00	1.337,23	(337,23)
	SECTION-VI FOURNITURES ET SERVICES DIVERS			
600	Papeterie et fournitures de bureau	750,00	719,43	30,57
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	100,00	113,98	13,98
603	Frais de représentation	200,00	99,64	100,36
605	Livres et services de bibliothèque	100,00	21,56	78,44
606	Abonnement à des journaux et périodiques	100,00	106,35	(6,35)
607	Autres fournitures et services	100,00	45,97	54,03
609	Traduction et autres services du Secrétariat	300,00	783,04	(483,04)
	Total Section VI	1.650,00	1.889,97	(239,97)
	SECTION VII EQUIPEMENT			
703	Machines de bureau	500,00	438,92	61,08
	Total -Section VII	500,00	438,92	61,08
	GRAND TOTAL	61.054,00	54.370,11	6.683,89

BUREAU DE NIAMEY

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE

AU 31 - 5 - 74.

Code	Libellé	Crédits ouverts $EU	Dépense Total $EU	Disponible ou dépassement $EU
1	SECTION-I TRAITEMENTS ET SALAIRES			
100	Emolument du personnel	35.635,00	30.523,87	5.111,13
100	Ajustement dû à la dévaluation	3.400,00	2.768,30	631,70
	Total - Section I	39.035,00	33.292,17	5.742,83
	SECTION-II DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL			
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers	3.045,00	1.071,41	1.973,59
204	Indemnité pour charge de famille	2.850,00	2.550,12	299,88
206	Caisse Pension OUA	3.857,00	3.373,78	483,22
207	Système assurance de l'OUA	1.782,00	524,79	1.257,21
208	Régime prestations médicales	500,00	439,05	60,95
212	Indemnités pour frais d'études	2.000,00	1.250,29	749,71
213	Indemnités de poste	2.035,00	4.877,20	(2.842,20)
217	Charges Sécurité Sociale	300,00		300,00
	Total - Section II	16.369,00	14.086,64	2.282,36
	SECTION -III FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL EN MISSION OFFICIELLE			
305	Bureau de Niamey	500,00	689,62	(189,62)
	Total -Section III	500,00	689,62	(189,62)

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.VI (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTER - AFRICAIN - YAOUNDE POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

BUREAU DE YAOUNDE

Exercice financier 1973-74

L'an mil neuf cent soixante quatorze, les 5, 6, 7 et 8 octobre, Nous Moustapha Saleck, Contrôleur externe de l'OUA au titre de la Mauritanie, avons procédé à Lagos à la vérification des comptes du Bureau du CPI de Yaoundé, pour l'exercice financier 1973-1974.

Tous les documents comptables ont été soumis à notre examen. De même, les responsables, en l'occurence le Contrôleur financier interne, nous ont donné tous les éclaircissements nécessaires.

Notre vérification a porté sur :

- Le livre-journal des recettes et des dépenses.
- Les pièces de dépenses et de recettes.
- La situation bancaire.
- La situation budgétaire.
- Les avances consenties.

x

x x

I) RESSOURCES

Les ressources de ce Bureau pour l'année financière 1973-74 se décomposent comme suit :

- Subventions consenties par Lagos :	115.266,35 $EU.
- Ristournes par le personnel	52,54
- Produit de la vente de la Peugeot 404 usagée	705,88
Total	116.063,20 $EU.

Il convient de souligner que ce total comprend une somme de 10.000 $EU. envoyée en mai 1973 comme étant une partie de la subvention de l'exercice 1972-73 mais elle n'est parvenue à Yaoundé qu'en juin 1974.

II) DEPENSES

Les dotations budgétaires pour l'exercice financier 1973-74 se sont élevées à 126.120 $EU. Les dépenses réalisées au 31 mai 1974 se sont chiffrées à 85.280 $EU. Il en résulte ainsi un disponible sur crédits autorisés d'un montant de 40.845,20 $EU. Ainsi un effort a pu être effectué par rapport à l'année précédente où les crédits octroyés ont été dépassés.

Cependant cet excédent s'explique par le fait que les deux nouveaux Secrétaires Scientifiques adjoints n'ont pris service qu'à partir du mois de Mai 1973.

III) DEPASSEMENTS

De nombreux dépassements non autorisés ont été constatés et ressortent dans le tableau ci-dessous:

Code	Titre	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Dépassements
		$	$	$
208	Régime des Prestations médicales de l'OUA	2,000,00	2.011,06	11,06
213	Indemnité de poste	2.640,00	3.372,52	732,52
401	Entretien des véhicules	800,00	1.465,29	665,29
404	Consommation eau et électricité	400,00	1.227,59	827,59
406	Assurance des véhicules, du matériel, etc...	600,00	724,70	124,70
500-504	Télégraphe, téléphone, services postaux, valise diplomatique, Transport des marchandises	2.500,00	3.093,10	593,10
600	Papeterie et fournitures de bureau	2.000,00	2.892,71	892,71
605	Livres et Services de biblicthèque	600,00	644,63	44,63

Code	Titre	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Dépassements
		$	$	$
607	Autres fournitures et Services	200,00	368,23	168,23
701	Amélioration des locaux	500,00	910,58	410,58
702	Mobilier et matériel	1.000,00	1.428,59	428,59
704	Matériel de reproduction de documents	1.000,00	1.031,60	31,60

Malgré que des dépassements se sont produits l'année précédente sans autorisation il n'y a pas eu un effort pour les éviter. Même si des dépassements relatifs à des dépenses obligatoires comme par exemple le personnel peuvent se justifier, un accord préalable doit être sollicité.

IV) SITUATION BANCAIRE ET CAISSE

Au 1er Juin 1973 la situation bancaire et celle de la Caisse se présentent de la façon suivante:

- Banque: $(1.341,76)
- Caisse: $(8,55)

Total: $(1.350,31)

Au 31 Mai 1974 elles se décomposent comme suit:

- Banque: $(9.239,32)
- Caisse: $ 31,05

Total: $(9.207,77)

Il en résulte ainsi un découvert important.

V) REMARQUES SUR CERTAINS PAIEMENTS:

1o/ La somme de 204,75 $ payée au Secrétaire Scientifique au titre d'une avance à l'occasion d'un voyage Yaoundé/Lagos/Ibadan/Lagos soulève deux remarques:

- l'avance a été intégralement payée au lieu de 80%
- la dépense a été imputée au Code 306 au lieu de débiter le compte AR/3 et à la fin du voyage l'imputer au 306 par le crédit du compte AR/3.

2o/ Une avance d'un mois de salaire de 828 $ a été consentie à Mr. MOCTAR DIAK Secrétaire Scientifique Adjoint à l'occasion de son premier engagement. Le remboursement devait s'effectuer sur 4 mois et non 12 mois.

3o/ Les paiements Nos.33/8, 41/8 et 27/9 relatifs à l'achat de fournitures pour respectivement les sommes de 185,37 $, 243,83 $ et 494,70 $ ne comportent pas de bon de commande.

4o/ Dans ce bureau il n'y a pas eu une procédure stricte d'achat et d'utilisation de l'essence.

En effet il importe qu'à tout moment on soit en mesure de connaître les quantités utilisées, le kilométrage etc., tous ces renseignements étant consignés dans un registre.

VI) SITUATION DES AVANCES

La situation des avances remboursables au 31 Mai 1974 se présentent comme suit:

	Salaires	Prêts pour achat voitures	Voyage	Divers
Dr P. Addoh	918,36	-	738,49	-
Mr. Pajarito	-	300,00	-	-
Mr. Kwame Laddy	-	491,07	-	-
Mr. Ngolie Gabriel	-	491,07	-	-
Mr. Dessong Jean	-	418,70	-	-
Mr. Lebrun	2.277,00	-	-	-
Mr. Diack	755,00	-	-	-
Mr Noël Johnson	-	-	313,73	-
	3.954,36	1.700,84	1.071,22	

VII) INVENTAIRES DU MATERIEL

- Mobilier et équipement: $ 11.668,05
- Véhicules: $ 4.080,13

$ 15.748,18

MOUSTAPHA SALECK

BUREAU DE YAOUNDE

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE

AU 34 - 5 - 1974

Code	Libellé	Crédits ouverts EU.$	Dépenses totales EU.$	Disponible ou dépassement EU.$
	SECTION. I			
	Traitements et Salaires			
100	Emolument du personnel	65.051,00	44.183,68	20.867,32
100a	Ajustement dû à la dévaluation du dollar	5.085,00	3.998,45	1.086,55
101	Groupe d'experts et de Consultants	5.000,00	-	5.000,00
102	Personnel temporaire	2.000,00	1.687,73	312,27
	Total -Section I	77.136,00	49.869,86	27.266,14
	SECTION.II			
	Dépenses Communes du Personnel			
200	Frais de voyage lors de recrutement initial	2.000,00	1.190,26	809,94
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers	2.000,00	997,43	1.002,57
203	Indemnité d'installation	3.000,00	609,00	2.391,00
204	Indemnité pour charge de famille	4.100,00	2.182,19	1.917,81
206	Caisse des pensions de l'OUA	6.000,00	1.999,88	4.000,12
207	Système d'assurance sociale de l'OUA	3.800,00	1.269,81	2.530,19
208	Régime des prestations médicales de l'OUA	2.000,00	2.011,06	(11,06)
212	Indemnité pour frais études	2.000,00	705,40	1.794,60
213	Indemnité de poste	2.640,00	3.372,52	(732,52)
217	Frais de sécurité sociale	1.000,00	-	1.000,00
	Total -Section II	29.040,00	14.337,55	14.702,45
	SECTION-III			
	Déplacement du personnel en mission officielle			
300	Frais de voyage du personnel en mission	3.000,00	2.732,84	267,16
	Total -Section III	3.000,00	2.732,84	267,16

BUREAU DE YAOUNDE
TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE
AU 31 - 5 - 1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts EU$	Dépenses totales EU$	Disponible ou dépassement EU$
	SECTION IV			
	Location et entretien du matériel et des locaux			
401	Entretien des véhicules	8.00,00	1.465,29	(665,29)
402	Entretien du matériel	5.00,00	120,68	379,32
403	Entretien des locaux	7.00,00	241,13	458,87
404	Consommation eau + électricité	4.00,00	1.227,59	827,59
405	Transformation des locaux	750,00	97,29	652,71
406	Assurances des véhicules et du matériel	6.00,00	724,70	124,70
	Total Section IV	3.750,00	3.876,68	(126,68)
	SECTION V			
	Communications			
500/504	Telegraphe, Téléphone, Services postaux, valises diplomatiques, transport des marchandises	2.500,00	3.093,10	(593,10)
	Total Section V	2.500,00	3.093,10	(593,10)
	SECTION VI			
	Fournitures et services divers			
600	Papeterie et fournitures de bureau	2.000,00	2.892,71	(892,71)
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	500,00	419,17	80,83
603	Frais de représentation	200,00	191,96	8,04
605	Livres et services de bibliothèque	600,00	644,63	44,63
606	Abonnement à des journaux et publications	200,00	90,78	109,22
607	Autres fournitures et services	200,00	368,23	168,23
608	Reproduction de Publications et Bulletins	1.500,00	1.411,16	88,84
609	Traduction et autres services de secrétariat	1.000,00	882,35	117,65
	Total Section VI	6.200,00	6.900,99	700,99
	SECTION VII			
	Dépenses en Capital			
701	Amélioration des locaux	500,00	910,58	410,58
702	Mobilier de bureau	1.000,00	1.428,59	428,59
703	Machines de bureau	2.000,00	1.099,01	900,99
704	Matériel de reproduction de documents	1.000,00	1.031,60	31,60
	Total Section VII	4.500,00	4.469,78	30,22
	TOTAL GENERAL	126.126,00	85.280,00	40.846,00

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.VII (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS BANGUI POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
SECRETARIAT GENERAL
B.P. 3243

Addis-Abéba, le

RAPPORT DE VERIFICATION DU BUREAU INTERAFRICAIN
DES SOLS A BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
EXERCICE 1973 - 1974.

Conformément à la lettre référence CAB/IA/15 du 6 septembre 1974 du Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine, Nous, KOUZOUNGUERE Camille, Directeur du Contrôle financier de la République Centrafricaine, désigné comme membre du Conseil des Vérificateurs externes de l'OUA, avons procédé à la vérification du Bureau interafricain des sols à Bangui du 18 au 23 octobre 1974.

Les documents ci-dessous sont mis à notre disposition pour nous permettre la vérification de ce Bureau :

- Livre de contrôle des crédits pour la période du 1/6/73 au 31/5/74 ;
- Livre de caisse (petite caisse) ;
- Livre de Banque (ou caisse) ;
- Document de toutes les pièces justificatives des recettes et des dépenses pour l'exercice considéré ;
- Relevé bancaire ;
- Document des recettes Vaucher (sommes reçues de Lagos) sous forme de crédits.

Ainsi donc, notre vérification se borne uniquement sur les doubles des pièces de recettes et des dépenses dont les originaux étaient toutefois adressés au Bureau de Lagos.

A/- Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1973/1974 est de 89.404,00
Augmentation autorisée par Lagos 3.920,00
Soit au total 93.324,00

Les sommes reçues de Lagos sont les suivantes :

20.6.73	chèque n° ND7/012349	de	10.000,00 $ EU.	
6.8.73	" n° 000221	de	15.000,00 " "	
7.9.73	" n° 00243	de	10.000,00 " "	
12.10.73	" n° 00259	de	10.000,00 " "	
4.12.73	" n° 000289	de	10.000,00 " "	
15.1.74	" n° 070038	de	10.000,00 " "	
25.1.74	" n° 070313	de	10.000,00 " "	
16.5.74	" n° 070600	de	10.000,00 " "	
	Total			85.000,00
	Soit une difference en s/prévision			8.324,00

auxquelles il faut ajouter les produits ci-dessous :

Vente publication	23,[illegible]
Report soldes créditeurs au 31.5.73	4.442,91
Banque	353,[illegible]
Petite caisse	59,3[illegible]
Total	89.879,4[illegible]

B/- La situation des dépenses se présente comme suit :

Code	Libellé	Crédits ouverts 1973 - 1974	Dépenses effectuées 1973 - 74	Disponibles 1973/74	Dépassements 1973/1974
100	Emoluments du personnel	56.494,00	40.572,97	15.921,03	-
100a	Ajustement dû à la dévaluation du dollar américain	5.047,00	3.966,40	1.080,60	-
	Total	61.541,00	44.539,37	17.001,63	

Dépenses communes du personnel

200	Frais de voyage lors du recrutement	500,00	10,00	490,00	-
201	Frais de voyage congés cessation de service	2.500,00	4.090,39	-	1.590,39
203	Indemnité d'installation	-	777,00	-	777,00
204	Indemnité pour charge famille	3.000,00	1.880,31	1.119,69	-
206	Caisse des pensions de l'OUA	6.000,00	-	6.000,00	-
207	Système d'assurance de l'OUA	3.000,00	-	3.000,00	-
208	Régime de prestations médicales	1.000,00	1.591,63	-	591,63
209	Indemnité versée à la cessation de service	766,00	637,63	128,37	-
212	Indemnité pour frais d'études	3.000,00	850,21	2.149,79	-
213	Indemnité de poste	4.507,00	7.631,90	-	3.124,90
217	Frais de sécurité sociale	400,00	-	400,00	-
	Total	24.673,00	17.469,07	13.287,85	6.083,92
308	Frais de voyage du personnel en mission	1.000,00	787,53	212,47	-
401	Entretien des véhicules	300,00	1.753,00	-	1.453,62
402	Entretien du matériel	300,00	282,60	17,40	-
403	Entretien des locaux	300,00	478,02	-	178,02
404	Services publics (électricité et eau)	1.000,00	1.074,05	-	74,05
405	Modification des locaux	200,00	234,55	-	34,55
406	Assurances des véhicules et matériel	500,00	423,00	77,00	
	Total	2.600,00	4.245,84	306,87	1.740,24
500	Télégraphe)				
501	Téléphone)				
502	Services postaux)	1.000,00	1.039,14	-	39,14
503	Valise diplomatique)				
504	Transport de marchandises)				
600	Papeterie et fournitures de bureau	400,00	382,64	17,36	-
601	Frais bancaires et timbres	100,00	104,67	-	4,67
603	Frais de représentation	200,00	-	200,00	-
605	Livres et services de bibliothèque	500,00	574,07	-	74,07
606	Abonnement à des journaux	(200,00)	257,09	-	57,09
607	Fournitures et services divers	60,00	59,67	0,33	-
608	Impression de publication et bulletin	300,00	235,10	64,90	-
	Total	1.760,00	1.613,24	282,59	135,83

Code	LIBELLE	Crédits ouverts 1973/1974	Dépenses effectives 1973/1974	Disponibles 1973/1974	Dépassements 1973/1974
701	Amélioration des locaux	250,00	391,66	-	141,66
702	Mobilier et matériel	500,00	514,85	-	14,85
	Total	750,00	906,51	-	156,51

	Divers	Augmentation			
SPC/1	Contribution à la caisse de retraite	2.130,87			
SIC/3	Contribution à l'assurance	63,60			
AR/4	Dépenses pour compte Lagos		4.769,71		
AR/5	Revenus divers	23,53			
		2.218,00	4.769,71	-	-

La situation des dépenses détaillée ci-dessus se résume comme suit :

Crédits ouverts pour l'exercice 1973/1974	93.324,00
Dépenses effectuées pour l'exercice 1973/1974	79.813,17
Disponibles sur crédits pour l'exercice 1973/74	31.091,41
Dépassements constatés sur différents codes	8.155,64.

Après vérification de tout ordre, nous précisons que les livres et documents qui nous sont présentés sont bien tenus.

Mais il convient de signaler quelques irrégularités constatées qui sont d'ordre financier.

Tout d'abord en matière de subvention, le Bureau de Lagos n'a pas délégué la totalité de crédits prévus au budget au BIS de Bangui pour son fonctionnement.

C'est ainsi que la différence de 8.324,00 $ EU. apparaît sur la situation.

Dépenses

Nous avons constaté sur les diffétents codes des dépassements suivants :

- Code 200	6.083,92	
- Code 400	1.740,24	
- Code 500	39,14	
- Code 600	135,83	(135,83)
- Code 700	156,51	
Total	8.155,64	

Le montant de ces dépassements correspond à peu près à la différence des subventions non accordées par le Bureau de Lagos.

Malgré la non inscription de crédit sur le code 203, le Bureau interafricain des sols de Bangui à engager la dépense de 777,00 $ EU. au titre de ce poste. Cette dépense devrait être imputée au compte de Lagos sur le code prévu à cet effet.

Certains dépassements, tels que sur le code 200 sont des dépenses obligatoires, car il s'agit là des dépenses de personnel. Les crédits ouverts au budget s'avèrent insuffisants pour couvrir certaines dépenses imprévues.

Les dépassements constatés sur les codes 400, 500, 600 et 700 n'ont pas leur raison d'être. Ce sont des dépenses de matériel d'équipement. Elles devraient être engagées dans la limite des crédits ouverts à cet effet.

Code 100

Le salaire annuel du poste de comptable du BIS de Bangui prévu au budget est de 4.587,00 $ EU., tandis que le salaire payé au comptable sur état de paie est de 2.640,00 $ EU. Nous demandons si cette situation peut être régularisée dans le meilleur délai.

Code 209

Le salaire de base annuel de la secrétaire bilingue du BIS étant de 3.936,00 $ EU.

Suivant la lettre du Chef comptable de Lagos qui dit que le taux applicable de la gratification annuelle pour la secrétaire étant de 15 % du salaire de base annuel, nous constatons que le BIS avait versé à la secrétaire indûment un trop perçu de 47,23 $ EU., représentant 8 % de la dévaluation du dollar américain qui n'est pas autorisée sur la qualification annuelle prévue au budget.

Code 212

Il a été constaté que l'indemnité de scolarité pour les enfants des fonctionnaires cités : Monsieur RATSIRAHONANA et RASHCED pour l'année 1972/1973 a été payée au mois d'octobre 1973 dans la période 1973/1974 alors qu'un crédit était ouvert pour cette indemnité dans la période 1972/1973.

Codes 401 et 402

Il a été constaté des irrégularités suivantes au point de vue imputations budgétaires de certaines dépenses dans les divers codes :

Exemple :

- Graissage et vidange moteur
- Achat huile moteur
- Achat bidons liquide freins.

Ces dépenses devraient être imputées sur le code 401 (entretien des véhicules) au lieu de code 402 (entretien de l'équipement).

Code 608

Le code 608 , impression de publication et bulletins a subi des imputations irrégulières, à savoir :

- Achat de 10 feuilles calques
- Achat de 200 papiers photocopies.

Ces dépenses devraient être imputées au code 600 (Papeterie et fournitures de bureau).

Nous avons remarqué qu'il n'existe, depuis la création du Bureau interafricoair des sols de Bangui, aucun régistre d'inventaire pouvant permettre le contrôle de matériels existants.

Pour faciliter la tâche du comptable du BIS, une machine à calculer serait souhaitable.

Le Contrôleur externe de la République Centrafricaine,

Camille KOUZOUNGUERE.

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.VIII (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU INTERAFRICAIN DE LINGUISTIQUE KAMPALA POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

VERIFICATION DES COMPTES DU BUREAU INTERAFRICAIN DE LINGUISTIQUE DE KAMPALA, OUGANDA, POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 au 31 MAI 1974

Remarque Importante:

Je me dois de signaler que ce rapport a dû être reconstitué, péniblement, le premier brouillon - remis au Secrétariat de l'OUA à Addis-Abéba le 11 novembre 1974 ayant disparu mystérieusement. J'ai informé immédiatement le chef de l'Administration du Secrétariat général de cette incurie inadmissible et espère qu'une enquête a été ou sera ouverte afin de faire la part des responsabilités. J'exige que des sanctions sévères soient prises à l'encontre des Agents coupables de cette négligence grave, car, ce fait constitue, à lui seul, un très mauvais précédent pour l'Administration de notre Organisation.

x x x x x x x

1. Conformément au programme de travail du Conseil des Vérificateurs externes des Comptes de l'OUA pour l'exercice financier 1973/74 et en application des dispositions contenues dans le règlement financier de l'OUA - Chapitre X-3a - nous nous sommes rendus à Kampala à l'effet de procéder à la vérification de la comptabilité du Bureau Interafricain de Linguistique.

Le 20 Octobre étant un dimanche, donc jour férié, je n'ai commencé la vérification que le 21 pour terminer le 23 Octobre date à laquelle je devais gagner Dar-es-Salaam pour rencontrer mes collègues du Ghana et de la République Centrafricaine pour la vérification du bureau de Dar-es-Salaam.

x

x x

2. VERIFICATION PROPREMENT DITE

Le travail de vérification des comptes du bureau de Kampala a été rendu malaisé, voire incomplet par l'absence des pièces maîtresses qui auraient pu donner une image exacte de toutes les opérations effectuées du 1er juin 1973 au 31 mai 1974.

Ces pièces sont les suivantes:

1o. Journal des recettes et des dépenses.
2o. Etat mensuel des dépenses, obligations et solde des crédits.
3o. Etat de la situation bancaire.
4o. Fiches des avances recouvrables.
5o. Fiches de cotisation à la caisse de retraite de l'OUA, etc.

3. Alors que j'aurais pu dresser un procès-verbal constatant cette carence, je me suis contenté de vérifier:

- La concordance des chèques émis avec les relevés bancaires et
- La concordance de ces chèques avec les bordereaux de paiement.

4. Concordance des extraits bancaires avec les chèques émis:

Compte tenu du temps qui m'était imparti soit les 21 et 22 Octobre 1974, j'ai dû procéder rapidement - par sondage - à la vérification des extraits bancaires et chèques émis pour les mois de juin, septembre et décembre 1973 ainsi que les mois de mars et mai 1974.

La situation se présentait comme suit au 31 mai 1974:

a)	Compte externe	Shs. 79.283,50	=	11.150,98 $ EU
b)	Compte local	Shs. 22.392,50	=	3.149,44 $ EU
	Total banque	Shs. 101.676,00	=	14.300,42 $ EU

Remarque:

- Les comptes de la petite caisse ne nous ont pas été présentés pour vérification.
- N'ayant pas de livre de caisse il n'était pas possible de connaître le solde en caisse à la date ci-haut mentionnée.

5. ETAT DES DEPENSES

Pour les mêmes raisons que celles relatées ci-avant, il ne m'était pas possible, à partir des éléments fournis par le bureau de Kampala, d'établir un état exact des dépenses effectuées du 1er juin 1973 au 31 mai 1974. Les informations reçues tant du Directeur du bureau que du Commis Comptable étaient quelque peu contradictoires.

Relativement à ce chapitre et à d'autres sous-chapitres ayant trait au même objet, il y a lieu de se référer au rapport du contrôleur interne, Grâce aux éléments chiffrés et aux états mensuels de paiement envoyés par Kampala qu'il pouvait recueillir au siège du Secrétariat général il y a lieu de faire confiance à ce rapport.

N.B. L'état des recettes et des dépenses que nous annexons au présent rapport a été établi grâce aux éléments empruntés:

- au budget 1973/74
- au rapport financier 1973/74 du Secrétariat général et, bien entendu
- au rapport du Contrôleur interne.

6. Concordance des chèques émis avec les pièces justificatives

La vérification de ces documents a porté sur les mois de juin, septembre et décembre 1973 ainsi qu'aux mois de mars et mai 1974.

- Chèque no. 004583:

Ce chèque porte sur un retrait de 200 $ EU que les membres du personnel du Bureau de Kampala se sont partagés alors qu'à l'origine cette somme était destinée à la célébration de la journée de l'OUA. (Code 200).

Le Directeur - Dr. Mateene - nous a déclaré que cette somme a été remboursée par les bénéficiaires, c'est-à-dire lui-même et ses collaborateurs. Il y a donc lieu de vérifier cette information.

Remarque:

Au cours de la vérification des pièces justificatives, j'ai constaté que le personnel statutaire s'était octroyé des ajustements de salaires qui ne figurent nulle part dans le budget 1973/74. De plus, ces mêmes indemnités sont allées en augmentant.

Le Secrétariat général doit donner des instructions claires et précises en la matière afin que pareils abus ne se reproduisent pas. Le Contrôleur interne devra donc mener des investigations afin de connaître le ou les codes auxquels sont imputées ces indemnités d'ajustement, leur montant exact et prendre des mesures qui s'imposent en cas de besoin.

Chèque no. 100309: Shs. 1.236

L'objet de cette dépense est: "l'achat des boissons à l'usage officiel".

Remarque:

Ce genre de dépense doit être réglementé de façon que l'on sache à quelles occasions le responsable du bureau peut organiser une ou plusieurs réceptions officielles.

Chèque no. 029456: Shs. 23.439,60

Cette somme représente le Fonds de pension de l'OUA. Le montant figurant sur le chèque diffère de celui du reçu Shs.23.378,65 - soit une différence de Shs.60,95. Il a été constaté que cette différence représente les frais bancaires. Le Commis comptable aurait dû détailler son opération d'autant plus qu'il s'agit de deux dépenses différentes à signaler sur deux codes différents.

7. INVENTAIRE:

Le Dr. Mateene, Directeur du bureau de Kampala nous a présenté copie de l'inventaire envoyé au Secrétariat général de l'OUA par lettre no. Bil./2.01/238 du 17 septembre 1974.

Cet inventaire appelle les observations suivantes:

- Les biens inventoriés ne sont pas numérotés et détaillés suffisamment.
- Les locaux contenant ces biens ne sont pas mentionnés.
- Deux machines ont disparu:
  - 1 machine à calculer
  - 1 appareil Grundig cassette-tape recorder.

N.B. Le Directeur du Bureau de Kampala nous a déclaré avoir avisé la police de cette disparition tandis que l'enquête serait en cours.

8. Observations Générales et Recommandations

- L'inexistence du livre journal, fiche de gestion et des avances, cartes de cotisation à la caisse de retraite de l'OUA, etc. constitue une irrégularité grave en comptabilité; il faut y remédier sans délai.

- Les ajustements de salaires, les prêts ou avances octroyés au personnel semblent se faire d'une manière peu orthodoxe. Des instructions claires et précises doivent réglementer ce genre d'opération en ce qui concerne le bureau de Kampala.

* Les services compétents de l'Administration du Secrétariat général doivent expliquer, à qui de droit, les raisons qui ont empêché le recrutement d'un comptable qualifié alors que:

1) le poste est prévu budgétairement depuis la création de ce bureau,
2) les rapports tant du Contrôleur interne que les recommandations du vérificateur externe ont été toujours dans ce sens.

* Je recommande vivement qu'un comptable qualifié soit nommé sans délai pour redresser la situation chaotique qui règne actuellement dans la gestion du Bureau de Kampala. Aussi, ce comptable devra-t-il suivre à Addis-Abéba un entraînement de quelques jours ou semaines sur les méthodes de gestion de l'Organisation.

N.B. En plus de son manque de qualification notoire, Monsieur B. E. Jammeh, Commis comptable, a un comportement qui ne cadre pas avec la déontologie administrative la plus élémentaire. Il ignore systématiquement l'autorité du Dr. Mateene, Directeur du Bureau de Kampala.

L'administration centrale du Secrétariat général de l'OUA doit faire respecter - dans la mesure du possible - l'autorité de ses représentants tant dans les bureaux régionaux que sous-régionaux et particulièrement au Bureau Interafricain de Linguistique de Kampala.

ARCADE NGABARABONA
Représentant du Burundi

Addis-Abéba, le 23 Novembre 1974

Annexe: 1 p.c.

ANNEXE I

BUREAU INTERAFRICAIN Linguistique - KAMPALA.

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES AU 31/5/1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts en 1973/74	Dépenses 31.5.74	Solde 31.5.74
100 +	Salaires et indemnités	36.174,00	32.154,90	4.019,90
200	Frais de voyage lors du recrutement initial	1.000,00	-	1.000,00
203	Indemnités d'installation	2.000,00	-	2.000,00
204	Indemnités pour personnes à charges	2.000,00	965,39	1.034,61
206	Caisse de retraite OUA	4.725,00	6.110,40	(1.385,40)
207	Assurance OUA	1.500,00	1.500,00	-
208	Assistance médicale OUA	1.000,00	106,02	893,98
212	Indemnités d'éducation	2.000,00	-	2.000,00
300	Voyage du personnel en mission officielle	1.500,00	1.071,45	428,55
400	Location des bureaux	1,00	-	1,00
401	Entretien véhicules	2.000,00	1.253,53	746,47
402	Entretien équipement	500,00	-	500,00
403	Entretien des locaux	1.000,00	-	1.000,00
404	Eau et électricité	500,00	-	500,00
406	Assurance véhicule	-	374,53	(374,53)
500	Communications	1.000,00	578,89	421,11
600	Fournitures de bureau	500,00	470,08	29,92
603	Réception	200,00	21,39	178,61
605	Livres et périodiques	1.000,00	782,95	217,05
607	Fournitures et services divers	200,00	183,62	16,38
609	Traduction	200,00	-	200,00
703	Mobilier et matériel de bureau	-	520,13	(520,13)
706	Matériel d'information	1.000,00	674,76	325,22
	Total.....	60.000,00	49.257,94	10.742,06

+ REMARQUE :

Au code 100 le commis comptable Mr. B.E. JAMMEH nous a declaré avoir bénéficié, au cours de l'exercice financier 1973/74, d'une indemnité spéciale de logement de $EU.990. Nous demandons au contrôleur Interne de vérifier cette affirmation puisque aucun transfert ad hoc n'est venu d'Addis-Abéba.

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.IX (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU DU GROUPE AFRICAIN AUX NATIONS UNIES - NEW YORK POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

EXERCICE FINANCIER 1973-74

BUREAU DE NEW-YORK

L'an mil neuf cent soixante quatorze, les 11, 12, 13, 14 et 15 octobre, Nous Moustapha Saleck, Contrôleur externe de l'OUA au titre de la Mauritanie, avons procédé, à Addis-Abéba, à la vérification des comptes du Bureau de l'OUA à New York pour l'exercice financier 1973-74.

Tous les documents comptables ont été soumis à notre examen. De même, le Contrôleur interne, Mr. Khogali, nous a apporté tout son concours.

Notre vérification a porté sur :

- Le livre-journal des recettes et des dépenses ;
- Les pièces justificatives des recettes et des dépenses;
- La situation bancaire.
- La situation budgétaire.

I) RESSOURCES :

Au cours de l'exercice financier 1973-74, les subventions consenties par le Secrétariat exécutif se sont chiffrées à 135.839 $EU.

II) DEPENSES ET DEPASSEMENTS :

Les crédits approuvés pour ce Bureau au titre de l'exercice financier 1973-1974 se chiffrent à 132.008 $EU. Les dépenses effectuées se sont élevées à 129.188,69 $EU. Il en résulte ainsi un disponible de 2.819,35 $EU.

Cependant, il y a eu un certain nombre de dépassements non autorisés et qui apparaissent dans le tableau ci-après :

Code	Titre	Crédits ouverts $EU.	Dépenses effectuées	Dépassements
202	Frais lors des mutations	-	5.328,00	5.328,00
203	Indemnité d'installation	-	2.425,00	2.425,00
213	Indemnité de poste	5.290,00	5.952,41	662,41
300	Frais de voyage personnel en mission	3.000,00	5.355,25	2.355,25
401	Entretien véhicules	2.000,00	4.103,39	2.103,39
406	Assurances véhicules et matériel	800,00	1.030,65	230,65
500	Communications	7.000,00	7.904,99	904,39
703	Equipement	500,00	648,86	148,86
		18.590,00	32.749,05	14.159,05

III) SITUATION BANCAIRE ET CAISSE

A la date du 1er juin 1973 l'avoir en banque présente un excédent de 651,79 $EU.

Au 31 mai 1974, il y a un déficit en banque de (744,47)

IV) REMARQUES SUR CERTAINS PAIEMENTS

1°) Une somme de 71,55 $EU. a été payée à un hôtel à New York pour une réservation en faveur du Secrétaire général Mr. Ekangaki, qui n'a pas été annulée. Le Secrétaire général n'a pas accepté de rembourser cette somme.

2°) Mr. Ouattara, le Secrétaire exécutif, a bénéficié deux avances sur salaire de 2.740,50 $EU. et l'autre de 500,00 $EU. Mais à la date du 31 mai 1974, il n'a remboursé que 900 $EU, durant le mois de mai. Il prend comme excuse les difficul-

tés qu'il a rencontrées lors de son arrivée à New-York.

Par ailleurs, il y a une certaine confusion à propos d'une mission qu'il a effectuée à New-York avant même nommé à la tête de ce Bureau.

En effet, sa mission devait se terminer le 10 novembre , mais il affirme avoir instruction verbale du Secrétaire général pour rester jusqu'au 9 décembre 1973 et à ce titre il a perçu 960 $EU de per diem. Mais durant son séjour il aurait reçu un message du Secrétariat général qui le nomme Secrétaire exécutif à New-York.

Cependant, sa décision de nomination n'a pris effet que pour compter du 1er janvier 1974.

En conséquence, il importe d'éclaircir cette situation, peut-être en régularisant la période complémentaire de la mission.

V) SITUATION DES AVANCES RECOUVRABLES

A la date du 31 mai 1974, la situation des avances recouvrables est la suivante :

	Avances sur salaire	Avances sur prêt pour achat de voiture	Avances pour voyage	Avances diverses
Mr.M.Thiam	-	-	-	1.511,77
M.D.Ouattara	2.340,60	-	-	-
	2.340,60	-	-	1.511,77

VI) OBSERVATIONS GENERALES

Il convient de souligner que des efforts ont été réalisées dans ce bureau sur le plan de la tenue des comptes.

MOUSTAPHA SALECK

BUREAU DE NEW-YORK

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE

AU 31 - 5 - 1974

Code	Libellé	Crédits ouverts US.$	Dépenses totales US.$	Disponible ou dépassement US.$
	SECTION I			
100	Emoluments du personnel	57.794,00	57.294,73	499,27
	Total -Section I	57.794,00	57.294,73	499,27
	SECTION II			
200	Frais de voyage à l'occasion de recrutement initial	-	-	-
201	Frais de voyages pour les congés dans le foyer	5.000,00	1.353,20	3.646,80
202	Frais de voyages à l'occasion des mutations	-	5.328,00	5.328,00
203	Indemnité d'installation	-	2.425,50	2.425,50
204	Indemnité pour charge de famille	1.500,00	1.266,52	233,48
206	Caisse de retraite de l'OUA	5.274,00	5.144,15	129,85
207	Système d'assurance de l'OUA	3.000,00	-	3.000,00
208	Prestations médicales de l'OUA	5.000,00	2.628,72	2.371,28
212	Indemnité pour frais d'étude	6.000,00	3.331,50	2.668,50
213	Indemnité de poste	5.290,00	5.952,41	662,41
	Total -Section II	31.064,00	27.430,00	3.634,00
	SECTION III			
300	Frais de voyage du personnel en mission	3.000,00	5.355,25	2.355,25
	Total - Section III	3.000,00	5.355,25	2.355,25

BUREAU DE NEW-YORK

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE

AU 31 - 5 - 1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts US.$	Obligations US.$	Dépenses totales US.$	Disponible ou dépassement US.$
	SECTION - IV				
400	Location des bureaux	11.000,00		10.395,00	605,00
401	Entretien des véhicules	2.000,00		4.103,89	2.103,89
402	Entretien des matériels	500,00		454,24	45,76
403	Entretien des locaux	200,00		83,02	116,98
404	Consommation, eau + electricité	300,00		242,76	57,24
406	Assurance véhicules, matériel	800,00		1.030,65	230,65
	Total -Section IV	14.800,00		16.309,56	(1.509,56)
	SECTION - V				
500/504	Communication	7.000,00		7.904,99	(904,99)
	Total - Section V	7.000,00		7.904,99	(904,99)
	SECTION - VI				
600	Papeterie et fourniture de bureau	2.000,00		2.142,93	(142,93)
601	Charges bancaires	50,00		-	50,00
603	Frais de représentation	5.000,00	4.558,50	441,50	-
606	Abonnement des journaux et périodiques	1.000,00		593,36	406,64
607	Services divers	300,00		234,97	65;03
608	Impression des documents	1.000,00		359,00	641,00
609	Services de traduction	2.000,00		341,45	1.658,55
	Total - Section VI	11.350,00	4.558,50	4.113,21	2.678,29
	SECTION -VII				
702	Mobiliers et fournitures	500,00			500,00
703	Équipement de bureau	500,00		648,86	148,86
707	Achat et location des véhicules	6.000,00		5.573,55	426,45
	Total -Section VII	7.000,00		6.222,41	777,59
	GRAND TOTAL	132.008,00	4.558,50	124.630,15	2.819,35

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.X (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR COMPTABILITE DU BUREAU DE L'OUA A GENEVE POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES.

Bureau de Genève.

Exercice financier 1973 - 1974.

L'An Mil Neuf Cent Soixante Quatorze, les 11, 12, 13, 14 et 15 octobre, Nous MOUSTAPHA SALECK, Contrôleur externe de l'OUA au titre de la Mauritanie, avons procédé à Addis-Abéba à la vérification des comptes du Bureau de l'OUA à Genève, pour l'exercice financier 1973/1974. Tous les documents comptables ont été soumis à mon examen.

Le concours de Monsieur KOGHALI, Contrôleur interne, a été très utile durant nos travaux.

Notre vérification a porté sur :

- le livre-journal des recettes et des dépenses ;
- les pièces justificatives des recettes et des dépenses ;
- la situation bancaire ;
- la situation budgétaire ;
- la situation des avances recouvrables.

x

x x

Remarque :

Il convient de souligner que la comptabilité de ce Bureau est tenue par le Secrétaire bilingue, dont les connaissances en ce domaine sont limitées. Dès lors, il importe de pourvoir à ce poste qui est prévu dans le budget 1974/1975 par le recrutement d'un comptable confirmé.

I) Ressources.

Les ressources sont constituées exclusivement par des subventions en provenance du Secrétariat général et qui se sont élevées à la somme de 129.446,47 $. A ce montant, il faut ajouter une somme de 15.489,53 $ correspondant à des dépenses effectuées par le Secrétariat général pour le compte de ce Bureau. En conséquence, le total des ressources se chiffre à 144.936,00 $ pour l'exercice 1973/1974.

II) Les dépenses et les dépassements.

Les dotations budgétaires consenties au titre de l'exercice financier 1973/1974 se sont élevées à 136.936,00 $. A cette somme, il faudrait des crédits supplémentaires accordés par le Secrétariat général d'un montant de 3.900,00 $ (sans évidemment l'accord préalable du Comité consultatif sur les questions budgétaires). Leur décomposition se présente comme suit :

Code		Montant
401	Entretien des véhicules	500,00 $ EU.
402	Entretien de l'équipement	250,00 " "
403	Entretien des locaux	500,00 " "
404	Consommation eau et électricité	500,00 " "
406	Assurance des véhicules, du matériel	550,00 " "
601	Frais bancaires	200,00 " "
606	Journaux et périodiques	300,00 " "
612	Drapeau de l'OUA	100,00 " "
707	Achat d'une voiture	1.000,00 " "
	Total	3.900,00 " "

Cependant, toutes ces rubriques qui sont indispensables pour le fonctionnement du Bureau n'avaient pas été pourvues lors de l'établissement du budget, sauf un crédit de 4.000 $ a été prévu pour l'acquisition d'une voiture. Il semble d'ailleurs que le Comité consultatif ait donné par la suite son accord pour ces nouveaux crédits. Les dépenses effectuées se sont chiffrées à 169.215,7 $. Il en résulte ainsi un excédent de dépenses sur les crédits autorisés de 32.279,78 $.

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 45.708,54 $. Toutefois, on a soustrait de ce montant 13.428,76 $ correspondant à des disponibles sur certains crédits autorisés. Le Comité consultatif a accepté ultérieurement le dépassement de 32.279,78 $.

III) Situation bancaire et caisse.

Les avoirs en banque et en caisse à la date du 31 mai 1974 se présentent comme suit :

- Banque	:	232,93 $
- Caisse	:	(2,28)$
		230,65 $

Cependant, le Bureau est redevable de la somme de 1.520,00 $ à l'égard du Comité de Libération de Dar-Es-Salaam. Si on l'a déduit, nous aurons un déficit de (1.289,35 $).

IV) Remarques sur certains paiements.

1°) Compte tenu de la dévaluation du dollar et de la réévaluation du franc suisse, il a été consenti au personnel de ce Bureau une augmentation de 25 % sur les salaires, indemnités pour charges de famille, caisse des pensions de l'OUA, les indemnités pour frais d'études et indemnités de poste. Toutefois, le personnel de ce Bureau a été payé sur la base d'un taux de change où 1 $ = 3,70 francs suisses, alors que le cours officiel est le suivant : 1 $ = 3 francs suisses, sauf pour les mois d'octobre et de novembre où le paiement s'est effectué en dollar mais respectivement avec des pourcentages d'augmentation de 48,33 % et 41,70 %.

Les excédents de paiement durant l'année se présentent de la façon suivante aussi bien pour les salaires, indemnités que sur les frais de mission, etc... :

Mr. BARRY	2.745,33 F.S.
Mr. BASSIOUNY	813,25 F.S.
Mr. KAMBA	1.694,10 F.S.
Mr. SEHOULA	45,90 F.S.
Mr. PARATIAN	571,21 F.S.

Toutefois, le Contrôleur interne m'a informé que les intéressés se sont acquittés de ces sommes hormis Monsieur BARRY qui n'est plus en service à l'OUA.

2°) Une somme de 1.650,00 $ a été payée à l'Union des Banques Suisses comme caution sur la location du Bureau de l'OUA. Il s'agit d'un avoir qui doit être porté dans les actifs de l'Organisation.

3°) Les prélèvements au titre de la Caisse des Pensions de l'OUA et de la Sécurité Sociale, de même que la contribution de l'OUA n'ont pas à l'assurance, à la date du 31 mai 1974. Cela n'a pas pu s'effectuer par manque de fonds. Cependant, ils doivent dans les obligations du Bureau.

V) Avances recouvrables :

Les avances recouvrables à la date du 31 mai 1974 se présentent ci-dessous :

Nom	Avance sur salaire $ EU.	Avance pour prêt voiture $ EU.	Avances diverses	Total $ EU.
Mr.KAMBA	593,00	820,00	1.956,00	3.369,60

VI) Observation générale :

Bien qu'il y a eu des dépenses bien supérieures aux dotations budgétaires et d'autres remarques pour certains paiements, on peut comprendre ces irrégularités dans la mesure où c'est la première année de fonctionnement de ce Bureau.

Toutefois pour l'avenir la règlementation financière doit être scrupuleusement respectée.

MOUSTAPHA SALECK

Bureau de Genève

Tableau de la situation budgétaire au 31.5.1974

Code	Libellé	Crédits ouverts en $ EU.	Total des dépenses en $ EU.	Disponible ou dépassement en $ EU.
	Section I			
100	Emolument du personnel	54.554,00	50.590,25	3.963,75
100(A)	Ajustement dû à la dévaluation du dollar américain	5.742,00	17.648,70	(11.906,70)
	Total de la Section I	60.296,00	68.238,95	(7.942,95)
	Section II			
200	Frais de voyage à l'occasion d'un recrutement initial	12.000,00	17.185,02	(5.185,02)
203	Indemnité d'installation	6.615,00	9.685,44	(3.070,44)
204	Indemnité pour charge de famille	3.000,00	1.480,20	1.519,80
206	Caisse des pensions de l'OUA	5.442,00	6.760,48	(1.318,48)
207	Régime d'assurance et de sécurité sociale de l'OUA	3.128,00	286,47	2.841,53
208	Régime de prestations médicales de l'OUA	2.000,00	1.288,86	711,14
212	Indemnité pour frais d'études	4.000,00	-	4.000,00
213	Indemnité de poste	5.455,00	11.963,53	(6.508,53)
	Total de la Section II	41.640,00	48.650,00	(7.010,00)
	Section III			
300	Frais de voyage du personnel en mission officielle	2.500,00	7.517,12	(5.017,12)
	Total de la Section III	2.500,00	7.517,12	(5.017,12)

Bureau de Genève

Tableau de la situation budgétaire au 31.5.1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts en $ EU.	Total des dépenses en $ EU.	Disponible ou dépassement en $EU.
	Section IV			
400	Location des bureaux	5.500,00	6.160,00	(660,00)
401	Entretien des véhicules	-	937,91	(937,91)
402	Entretien du matériel	-	203,31	(203,31)
403	Entretien des locaux	-	615,50	(615,50)
404	Eaux et électricité	-	176,71	(176,71)
405	Amélioration des locaux	-	633,33	(633,33)
406	Assurances des véhicules et du matériel	-	1.144,50	(1.144,50)
	Total de la Section IV	5.500,00	9.871,26	(4.371,26)
	Section V			
500	Communications	2.000,00	4.173,08	(2.173,08)
	Total de la Section V	2.000,00	4.173,08	(2.173,08)
	Section VI			
600	Papeterie et fournitures de bureau	3.000,00	2.862,38	137,62
601	Charges bancaires	-	57,56	(57,56)
603	Frais de représentation	2.000,00	4.122,94	(2.122,94)
606	Journaux et périodiques	-	440,20	(440,20)
607	Fournitures et services divers	1.000,00	745,08	254,92
612	Drapeau de l'OUA	-	-	-
	Total de la Section VI	6.000,00	8.228,16	(2.228,16)
	Section VII			
703	Mobilier et matériel de bureau	15.000,00	17.594,93	(2.594,93)
707	Acquisition d'une voiture	4.000,00	4.942,28	(942,28)
	Total de la Section VII	19.000,00	22.537,21	(3.537,21)
	TOTAL GENERAL	136.936,00	169.215,78	(32.279,78)

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 14-21 FEVRIER 1975

CM/618/Add.XI (XXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES-NAIROBI POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1973 AU 31 MAI 1974

RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

Bureau de Nairobi

Exercice Financier 1973-1974

L'An Mil Neuf Cent Soixante quatorze, les 5, 6, 7 et 8 octobre, Nous MOUSTAPHA SALECK Contrôleur Externe de l'OUA au titre de la Mauritanie, avons procédé à Lagos à la vérification des comptes du Bureau de l'IBAR de Nairobi pour l'exercice financier 1973-1974.

Tous les documents comptables ont été soumis à notre examen. Il convient cependant de souligner que tous les responsables de Lagos, en particulier le Contrôleur Interne, nous ont assisté dans nos travaux. Toutefois notre vérification ne s'étant pas effectuée sur place, elle ne peut être tout à fait complète.

Notre vérification a porté sur:

- Le livre-journal des recettes et des dépenses;
- Les pièces justificatives de recettes et des dépenses;
- La situation bancaire;
- La situation budgétaire;
- La Caisse de menues dépenses
- Les avances consenties.

x

x x

I. LES RESSOURCES

Les ressources de ce bureau pour l'année financière 1973/74 se décomposent comme suit:

- subventions consenties par Lagos:	$ 166.539,84
- Intérêts sur prêt pour achat de voitures:	$ 175,25
- Vente de Publications:	$ 1.089,93
- Remboursement du personnel	$ 429,27
Total:	$ 168.234,29

Ce total comporte la somme de 15.000 $ qui a été envoyée en Mai 1973 au titre de la subvention pour l'exercice financier 1972-73 mais elle n'a été encaissée par l'IBAR qu'en Juin 1973.

II. LES DEPENSES

Les dotations budgétaires accordées pour l'année financière 1973-74 se sont chiffrées à 153.198 $. Le total des dépenses réalisées s'est élevé au 31 Mai 1974 à la somme de 151.328,51 $. Il en résulte ainsi un disponible de 1.869,49 $.

III. LES DEPASSEMENTS

De nombreux dépassements de crédits ont été relevés et apparaissent dans le tableau ci-après:

Code	Titre	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Dépassements
		$	$	$
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers	1.500,00	1.711,32	211,32
203	Indemnité d'installation	-	252,00	252,00
206	Caisse des Pensions de l'OUA	8.500,00	8.689,90	189,90
207	Système d'assurance de l'OUA	400,00	1.343,05	943,05
208	Régime des prestations médicales de l'OUA	3.500,00	5.148,60	1.648,60
213	Indemnité de poste	-	4.944,17	4.944,17

Code	Titre	Crédits ouverts	Dépenses effectuées	Dépassements
		$	$	$
403	Entretien des locaux	1.000,00	1.005,92	5,92
406	Assurances des véhicules, matériel, etc...	1.000,00	1.182,36	185,36
00-504	Télégraphe, téléphone, services postaux, valises diplomatiques, transport des marchandises	3.500,00	4.008,30	508,30
600	Papeterie et fournitures	2.000,00	2.671,42	671,42
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	100,00	251,60	151,60
703	Equipement de bureau	1.000,00	1.132,58	1132,58
707	Achat de nouvelles voitures	3.500,00	5.930,52	2.430,52

IV. SITUATION BANCAIRE

A la date du 1er Juin 1973 la situation bancaire et celle de la caisse se présentent comme suit:

- Banque: $ 7.089,75
- Caisse: $ 9,55

Total: $ 7.099,30

Au 31 Mai 1974 elles se décomposent de la façon suivante:

- Banque: $ 17.222,75
- Caisse: $ 3,04

Total: $ 17.225,79

Il en résulte de cette situation un solde bancaire important.

V. REMARQUES SUR CERTAINS PAIEMENTS

1o. La dépense de 146,61 $ concernant la réparation et l'entretien de machines de bureau mérite les observations suivantes:

- il n'y a pas de bon de commande émis et décrivant les détails du travail à effectuer sur ces machines;
- il n'y a pas la signature du fournisseur pour constater l'acquis ou un reçu de sa part.

2o. En ce qui concerne le paiement de 221 $ au Dr Attang Directeur de l'IBAR pour ses indemnités d'éducation les formulaires prescrits par l'OUA n'ont pas été utilisés.

3o. Pour un voyage suivant l'itinéraire Nai/Acc/Ouaga/Abj/Acc/Los/Add/Nai le Dr Attang a utilisé la somme de 4.359 K shillings en MCO bagages sur un total de 10.270 K shs (ou 1.437,77 $). Un tel montant paraît excessif et il convient de donner les justifications.

4o. Une somme de 219,45 $ relative à l'anniversaire de l'OUA au titre de l'année précédente a été liquidée sur la dotation de l'exercice financier 1973-74.

5o. La somme de 6.600 $ a été payée au Ministère Kenyan des Travaux publics pour faciliter le logement au personnel. De telles facilités ne sont pas prévues par la réglementation sur les avances en faveur du personnel. De même il n'y a pas un reçu joint.

Des instructions doivent être données pour rappeler que de telles opérations ne sont pas à effectuer.

6o. Enfin, des paiements d'un montant de 12.023,73 $ (5.599,88$, 145,68 $ et 6.278,17 $) représentant des frais de publications en faveur de l'East African Literature engendrent les observations suivantes:

- il n'y a pas approbation de la facture par le fournisseur, ni de reçu délivré par lui;
- il n'y a pas eu appel à la concurrence pour une somme aussi importante;
- Cette dépense est imputable au bureau de Lagos et une autorisation par écrit devait être donnée par ce Bureau;
- Aucun contrat avec le Vendeur;
- De même aucun bon de commande ne lui a été livré.

Telles sont grosso modo les remarques que l'on peut formuler sur les dépenses effectuées par le Bureau de Nairobi.

VI. SITUATION DES AVANCES

- Situation des intérêts sur les prêts pour achat de voiture

Dr Nderito	$ 78,00
Dr M. Sall	$ 68,75
Miss O. Ougo	$ 28,50
	$175,25

- Situation des avances recouvrables au 31 Mai 1974:

	Salaire	Prêt pour achat de voiture	Voyages	Divers
Dr Attang	$285,93	-	$ 498,31	-
Dr Ndérito	-	$ 1.700,00	-	-
Miss Ougo	-	$ 2.600,00	-	-
	$285,93	$ 4.300,00	$ 498,31	-

VII. INVENTAIRE

- Mobiliers et équipements:	$ 11.971,36
- Véhicules:	$ 9.258,02
- Bâtiments	$ 15.901,76
	$137,131,14

MOUSTAPHA SALECK

BUREAU DE NAIROBI

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE
AU 31 - 5 - 1974

Libellé	Crédits ouverts US.$	Dépenses totales US.$	Disponible ou Dépassement US.$
SECTION .I			
Traitements et Salaires			
Emolument du personnel	97.598,00	91.706,66	5.891,34
Assistance temporaire	1.000,00	960,94	39,06
Total - Section.I	98.598,00	92.667,60	5.930,40
SECTION. II			
Dépenses Communes de personnel			
Voyages en congé dans les foyers	1.500,00	1.711,32	(211,32)
Indemnité d'installation	-	252,00	(252,00)
Prestations familiales	6.500,00	3.380,45	3.119,55)
Caisse de retraite de l'OUA	8.500,00	8.689,90	(189,90)
Système d'assurance de l'OUA	400,00	1.343,05	(943,05)
Prestations médicales de l'OUA	3.500,00	5.148,60	(1.648,60)
Indemnité pour frais études	3.500,00	-	-
Indemnité de poste	-	4.944,17	(4.944,17)
Total Section II	23.900,00	26.222,10	(2.322,10)
SECTION III			
Frais de voyage du personnel en mission officielle			

BUREAU DE NAIROBI

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE (suite)

AU 31 - 5 - 1974

Code	Libellé	Crédits ouverts US.$	Dépenses totales US.$	Disponible ou Dépassement US.$
300	Voyage du personnel en mission officielle	10.000,00	9.244,92	755,08
	Total - Section III	10.000,00	9.244,92	755,08
	SECTION - IV			
	Location et entretien des locaux et du matériel			
401	Entretien et fonctionnement des véhicules	1.500,00	1.475,19	24,81
402	Entretien de l'équipement	400,00	348,18	51,82
403	Entretien des locaux	1.000,00	1.005,92	5,92
404	Consommation (eau+électricité)	600,00	-	600,00
406	Assurances de véhicules, du matériel etc..	1.000,00	1.185,36	185,36
	Total - Section IV	4.500,00	4.014,65	485,35
	SECTION -V			
	Communications			
500 -504	Télégrammes, Téléphone, affranchissement postal, courrier frêt	)3.500,00	4.008,30	(508,30)
	Total - Section V	3.500,00	4.008,30	(508,30)

BUREAU DE NAIROBI

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE (suite)
AU 31 - 5 - 1974.

Code	Libellé	Crédits ouverts US.$	Depénses totales US.$	Disponible ou Dépassement US.$
	SECTION-VI			
	Fournitures et services divers			
600	Papeterie et fournitures de bureau	2.000,00	2.671,42	(671,42)
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	100,00	251,60	(151,60)
603	Frais de représentation	200,00	198,71	(1,29)
605	Livres et services de bibliothèque	1.700,00	1.388,90	311,10
606	Abonnement aux journaux et périodiques	1.000,00	812,40	187,60
607	Autres fournitures et services	200,00	197,12	2,88
610	Editeurs de bulletin	600,00	592,93	7,07
	Total Section VI	5.800,00	6.113,08	(313,08)
	SECTION - VII			
	Dépenses d'équipement			
701	Amélioration des locaux	500,00	472,59	27,41
702	Mobilier et matériel	500,00	398,29	101,71
703	Equipement de bureau	1.000,00	1.132,58	132,58
707	Achat de voitures	3.500,00	5.930,57	2.430,57
	Total Section VII	5.500,00	7.800,47	2.434,03
	SECTION -VIII			
	CONFERENCES			
800	Groupes de spécialistes en sciences vétérinaire	7.00,00	1.123,82	276,18
801	Groupes d'experts CIE/FAO/OUA	7.00,00		

BUREAU DE BAMAKO

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE (suite)

AU 31 - 5 - 1974

Code	Libellé	Crédits ouverts US.$	Dépenses totales US.$	Disponible ou Dépassement US.$
	Total - Section VIII	1.400,00	1.123,82	276,18
	Total Général	153.198,00	151.328,51	1.869,49

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-02-14

Rapport du Conseil de Vérifications Externes sur la Comptabilité du comite de Coordination pour la Liberation de l'Afrique – Lusaka pour la Période Allant du 1er Juin 1973 au 31 Mai 1974

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

https://archives.au.int/handle/123456789/10291

Downloaded from African Union Common Repository